Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_002-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 21 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mme Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, Annick PORTES, MM Jean-Louis VERGNE et Eric GARNIER.

Absents représentés :
- Mme Laure ZATORSCHI donne pouvoir à M Thierry DE LA FOURNIERE
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- M Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Michèle ARMANDARY donne pouvoir à M Christian FONTAINE
- M Eric DYEVRE donne pouvoir à M Vincent REMY
- M Fabrice LE TOQUIN donne pouvoir à M Jean-Louis VERGNE
- Mme Claude BENEZIT donne pouvoir à M Eric GARNIER

Absente :
- Mme Valérie SIMON

Madame Catherine GUGUEN-GRACIE est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

DELIBERATION N°2026/002 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – ACTUALISATION N°5

Présents : 23 **Représentés : 09** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260127-DEL_2026_002-DE

Par délibération N°2020-146 en date du 9 novembre 2020, le règlement intérieur du Conseil municipal a été approuvé par les membres de l'assemblée délibérante.

Par délibérations N°2022-039 en date du 28 mars 2022 et N°2022-159 en date du 17 octobre 2022, le Conseil municipal a approuvé la modification des articles 30 et 31, puis les articles 28 et 29, par délibération N°2022-211 en date du 12 décembre 2022 et enfin l'ajustement de certains articles, par délibération N°2024-185 en date du 15 octobre 2024.

Par courrier en date du 29 octobre 2025, Monsieur DESLANDES a fait part de sa décision de quitter le groupe « Dinard Naturellement » et par courriel en date du 13 janvier 2026, a demandé un espace d'expression dans les publications de la Commune.

Il y a donc lieu d'actualiser le règlement dans lequel les modifications sont en italique et en rouge.

Vu l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu la délibération n°2020-146 en date du 9 novembre 2020 approuvant le règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu la délibération n°2022-039 en date du 28 mars 2022 approuvant la modification de l'article 30 du règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu la délibération n°2022-159 en date du 17 octobre 2022 approuvant la modification des articles 30 et 31,

Vu la délibération n°2022-211 en date du 12 décembre 2022 approuvant la modification des articles 28 et 29,

Vu la délibération n°2024-185 en date du 15 octobre 2024 approuvant l'ajustement de certains articles,

Vu le courrier de Monsieur DESLANDES en date du 29 octobre 2025 faisant part de sa décision de quitter le groupe « Dinard Naturellement » et le courriel en date du 13 janvier 2026, demandant un espace d'expression dans les publications de la Commune.

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article unique : d'approuver la modification de l' **« article 31 : Bulletin municipal d'information »**, à savoir la répartition de l'espace réservé à l'expression des Conseillers municipaux.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 28 janvier 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

Catherine GUGUEN-GRACIE — Arnaud SALMON

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 29 JAN. 2026 et affichée en Mairie, le 29 JAN. 2026